

Compte-rendu de la réunion du Conseil de Gestion de l'École de Droit

Jeudi 31 janvier 2013 à 18 h 00 – Salle des Actes

Présents : Mme BERTRAND - M. DUBAYLE - M. DUBREUIL - Mme FEYDEL - Mme GAILLEPAND-TSCHIPPER - M. GARNIER - M. LE POMMELEC - Mme MARLIAC - M. MORAND - M. ROBERT - M. SAVARY - M. ZOUBA

Membres ayant donné procuration : Mme BAUDOIN - M. CHARILLON

Présents à titre de membres invités : Mme BRINGUIER - Mme LACROIX - M. LEDUC - M. RIFFARD - Mme ROCHE

Excusés : Mme BERNARD - Mme D'INTRONE - M. GALLOIS - M. GOUTTEBEL - M. LAMBOURG - M. LEGREZ

Présidence de la séance : M. le Doyen Florent GARNIER

La séance est ouverte à 18 h 00, Salle des Actes.

1 - Approbation du procès-verbal du 19 décembre 2012

Approbation à l'unanimité

2 - Jury VAE / VAP

M. le Doyen explique que la question de la formation continue est nouvelle pour l'école de droit. Il rappelle que le service de la Formation Continue était commun à la faculté de Droit et de Science Politique et à la faculté de Sciences Économiques et de Gestion avant la création des trois écoles.

Aujourd'hui, chaque école a son propre service et un personnel est mis à disposition. M. le Doyen présente les objectifs principaux pour améliorer et accroître la formation continue au sein de l'école :

- ⇒ développer la formation continue à partir de l'existant,
- ⇒ répondre aux besoins lorsque nous sommes sollicités par l'extérieur,
- ⇒ accueillir et accompagner au mieux les stagiaires,
- ⇒ la transparence des tarifs.

L'année passée, 50 stagiaires sur 3500 étudiants étaient inscrits en formation continue. Le chiffre d'affaires s'élevait à 100 000 €.

M. le Doyen informe les membres du Conseil de la procédure concernant la Validation des Acquis de l'Expérience et de la Validation des Acquis Professionnels (cf annexe).

Une **V.A.E.** permet de valoriser ses activités personnelles ou professionnelles afin **d'obtenir** un diplôme. Les dossiers sont examinés par une **commission pédagogique** composée de plusieurs membres dont un référent V.A.E. – Enseignant de la composante. Nadine Bregheon, Maître de conférences occupe cette fonction.

Une **V.A.P.** permet une validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels afin **d'accéder** aux différents niveaux des formations post-baccalauréat dispensées par un établissement relevant de l'éducation nationale. Dans ce cadre, **un jury** par diplôme se réunit pour étudier les dossiers. Cette modalité de validation est gérée par l'École.

M. Morand souhaiterait savoir si la Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E.) concerne tous les diplômes. Mme Bringuier, Responsable administrative, indique qu'elle s'adresse à tous à l'exception du Doctorat à l'Université d'Auvergne.

M. le Procureur Général, Marc Robert demande si l'École a des prévisions quant aux nombres de stagiaire dans les formations. M. le Doyen répond qu'il est difficile de les prévoir. Pour l'année universitaire 2012-2013, l'École de Droit compte 70 stagiaires répartis sur l'ensemble des formations et, en particulier, sur l'IMAJ. M. le Procureur Général suggère de cibler les entreprises employant des juristes et les secteurs parajuridiques qui ont des besoins réglementaires de formation.

3 – Intervenants extérieurs

M. Le Doyen présente la liste des intervenants extérieurs faisant moins de 30h équivalent TD (cf. annexe). Il propose le vote à l'assemblée pour sa validation.

Avis favorable pour chacun d'eux - Approbation à l'unanimité

5 – Questions diverses

M. le Doyen informe les membres du Conseil de Gestion qu'une convention de partenariat a été signée entre le Tribunal de Grande Instance et l'École de Droit l'après-midi même. Cette convention permettra de proposer des stages, des modules de formation, des conférences avec des intervenants de la justice, ... Par ailleurs, des étudiants seront associés à une enquête de satisfaction pour estimer le besoin d'améliorer le service public dans la justice.

M. Dubayle, représentant des usagers, souhaite des précisions sur les modalités de contrôles continus. Mme Bertrand, Directrice des Études répond que deux évaluations seront effectuées pendant les séances.

M. Dubreuil, Directeur de la Recherche, indique qu'une commission s'est tenue pour répartir les subventions des Collectivités Territoriales. Il rappelle que 7 demandes de subvention ont été déposées pour le Centre Michel de l'Hospital. Les Collectivités Territoriales ont alloué la somme de 38 000 € à l'Université d'Auvergne. La répartition est la suivante :

Unités/Équipes d'accueil	Montant
Centre Michel de l'Hospital	7600 €
Centre d'Études et de Recherche sur le Développement International	7600 €
Centre de Recherches Clermontois en Gestion et Managment	3000 €

M. le Doyen lève la séance à 19 h 00.

Clermont-Ferrand, le 4 février 2013

La secrétaire de séance

C-Marie BRINGUIER

Le Doyen

P. GARNIER

